



santé
famille
retraite
services

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Pouvoir spécial donné par un délégué cantonal pour se faire représenter lors de l'Assemblée Générale statutaire et électorale du 27 mars 2020

Je soussigné(e) (le mandant)

Prénom NOM :

délégué(e) du collège dans le(s) canton(s) de

Tél portable :

Mail :

donne par la présente pouvoir à (le mandataire) :

Prénom NOM

délégué(e) du collège dans le(s) canton(s) de

à l'effet de me représenter et de participer en mon nom et pour mon compte au(x) vote(s) à l'Assemblée Générale statutaire et électorale et notamment :

- participer aux votes relatifs à l'approbation du procès-verbal de l'AG précédente, à l'affectation aux réserves des résultats au titre de la santé au travail...
- participer au(x) vote(s) relatif(s) à l'élection des membres du conseil d'administration.

Fait à, le

Fait à, le

Bon pour pouvoir (manuscrit)

Bon pour acceptation (manuscrit)

Le délégué mandant,

Le mandataire,

Signature

Signature

RAPPEL DE CERTAINES MODALITES D'ORGANISATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE ET ELECTIVE

1) Le quorum

- L'Assemblée Générale statutaire et élective statue valablement dès lors que le quart des membres qui la composent est **présent**.

- Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale statutaire et élective statue valablement sur **seconde convocation**, quel que soit le nombre des délégués **présents ou représentés**.

2) Le vote

- Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des suffrages exprimés des membres **présents ou représentés**.

3) Le mandant et le mandataire

- Chaque délégué présent ne peut détenir qu'un seul mandat confié à lui par un autre délégué appartenant au même collège.

- S'agissant des caisses qui s'étendent sur plusieurs départements, un délégué peut recevoir mandat d'un délégué du même collège issu d'un département différent mais appartenant à la caisse pluridépartementale.